

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **89401368.9**

⑤① Int. Cl.4: **A 47 K 1/04**
E 03 C 1/322

㉑ Date de dépôt: **18.05.89**

③① Priorité: **19.05.88 FR 8806710**

④③ Date de publication de la demande:
23.11.89 Bulletin 89/47

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: **PLACOPLATRE**
20, rue Victorien-Sardou
F-92506 Rueil Malmaison Cedex (FR)

⑦② Inventeur: **Klein, Jean-Pierre**
48bis, Rue Pierre Louvrier
F-92140 Clamart (FR)

Gabel, Claude
41, Rue Jean-Jaurès
F-77400 Claye Souilly (FR)

Funten, Marc
59, Rue Alexandre Ribot
F-77290 Metry le Neuf (FR)

Rivaud, André
29, Rue Alphonse Manceau
F-77360 Vaires sur Marne (FR)

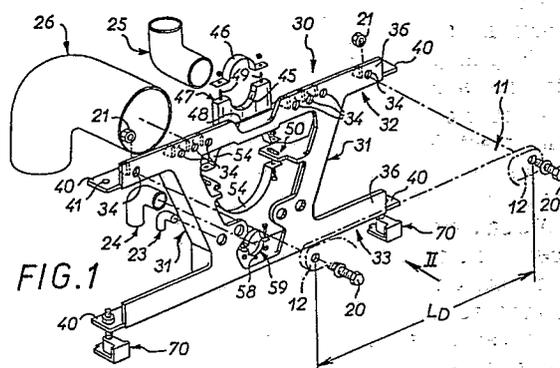
⑦④ Mandataire: **CABINET BONNET-THIRION**
95 Boulevard Beaumarchais
F-75003 Paris (FR)

⑤④ **Structure de support pour appareil sanitaire à fixer en console, et ses montants de soutien.**

⑤⑦ Il s'agit d'une structure de support pour appareil sanitaire à fixer en console sur une cloison présentant une ossature interne.

Suivant l'invention, cette structure de support comporte, reliées l'une à l'autre d'un seul tenant par deux jambages (31), deux traverses (32, 33), dont une au moins, la traverse supérieure (32), présente au moins une paire de perçages (34), et, en pratique, une pluralité de tels perçages (34), propres à la fixation de l'appareil sanitaire (11) concerné, avec, conjointement, des moyens de localisation (45, 50, 55, 58) aptes à permettre d'y assujettir à un endroit donné au moins une conduite ou canalisation propre à la desserte d'un tel appareil sanitaire (11).

Application à la fixation en console de n'importe quel appareil sanitaire.



Description

Structure de support pour appareil sanitaire à fixer en console, et ses montants de soutien

La présente invention concerne d'une manière générale la fixation en console de quelconques appareils sanitaires, tels que, par exemple, lavabos, bidets ou cuvettes de WC.

Ainsi qu'on le sait, dans certains locaux, et notamment dans ceux à usage collectif, il est de plus en plus fréquemment envisagé de fixer en console certains au moins des appareils sanitaires à y disposer, au lieu de doter ces appareils sanitaires d'un pied propre à leur soutien direct par le sol, tant pour faciliter le nettoyage de ce sol à leur aplomb que pour limiter les déprédations dont ils peuvent être l'objet.

La présente invention vise plus particulièrement le cas où une telle fixation en console se fait sur une cloison à ossature, c'est-à-dire sur une cloison comportant, d'une part, une ossature, formée en pratique de montants qui, disposés de place en place, sont engagés, à leur base, dans un rail bas porté par le sol, et, à leur extrémité supérieure, dans un rail haut fixé au plafond, et, d'autre part, de panneaux de revêtement convenablement rapportés, en pratique par vissage, sur une telle ossature.

La résistance mécanique que présente une telle ossature permet effectivement d'y assujettir en console les appareils sanitaires à fixer.

Mais cet assujettissement implique la mise en oeuvre, à une hauteur appropriée, entre deux montants d'une telle ossature ou entre deux montants spécifiques accolés aux précédents et convenablement assujettis à ceux-ci, d'une structure de support, communément appelée "chaise", plus spécifiquement adaptée à cet effet.

Le problème, dans la réalisation d'une telle structure de support, est double.

D'une part, il importe qu'elle puisse se satisfaire de cotes d'implantation différentes pour les appareils sanitaires à fixer, alors même que ces cotes d'implantation varient en pratique fréquemment d'un appareil sanitaire à un autre, suivant la nature et/ou la provenance d'un tel appareil sanitaire, et, d'autre part, il importe qu'elle permette un réglage en hauteur de l'appareil sanitaire qui lui est ainsi fixé.

En pratique, compte tenu de ces exigences, il est le plus souvent prévu une structure de support particulière par type d'appareil sanitaire à fixer, au détriment de la standardisation et des coûts.

Il a cependant déjà été proposé une structure de support susceptible de convenir à la fixation d'appareils sanitaires de types différents, cette structure de support étant formée, pour permettre les réglages de position correspondants, d'une part, de deux jambages, qui sont destinés à porter directement sur le sol en rentrant dans le rail bas correspondant, et, d'autre part, montées réglables en hauteur sur ces jambages, ceux-ci formant à cet effet des glissières, de deux traverses, l'une supérieure, l'autre inférieure, qui forment elles-mêmes des glissières pour se satisfaire des différentes cotes d'implantation possibles pour les appareils sani-

taires à fixer.

Il en résulte en pratique une réalisation assez complexe, et, les réglages de position à effectuer ne se faisant pas de manière positive, une certaine incertitude sur la précision de ces réglages et sur leur pérennité au cours des manipulations à effectuer lors du montage à assurer.

De plus, dans une telle réalisation, aucune disposition particulière n'est prévue pour l'assujettissement des conduites ou canalisations nécessaires à la desserte de l'appareil sanitaire concerné.

La présente invention a d'une manière générale pour objet une structure de support exempte de ces inconvénients et conduisant en outre à d'autres avantages.

Cette structure de support, qui est donc destinée à la fixation en console d'un quelconque appareil sanitaire, est, suivant un premier aspect, caractérisée, d'une manière générale, en ce qu'elle comporte, reliées l'une à l'autre d'un seul tenant par deux jambages, deux traverses, dont l'une au moins présente au moins une paire de perçages disposés de manière symétrique l'un par rapport à l'autre de part et d'autre d'un axe vertical médian et propres à la fixation de l'appareil sanitaire concerné, avec, conjointement, des moyens de localisation aptes à permettre d'y assujettir à un endroit donné au moins une conduite ou canalisation propre à la desserte d'un tel appareil sanitaire.

Ainsi, et suivant ce premier aspect, la structure de support suivant l'invention se présente avantageusement sous une forme monobloc, facile à manipuler et à mettre en oeuvre et propre à assurer de manière positive, et donc sûre, les réglages de position auxquels elle doit donner lieu.

De ce point de vue, la traverse supérieure de la structure de support suivant l'invention présente, en pratique, une pluralité de paires de perçages établis de manière à lui permettre de se satisfaire de toutes les cotes d'implantation, dûment normalisées, des divers appareils sanitaires susceptibles d'être concernés.

Il s'avère, en effet, que le nombre de paires de perçages ainsi à mettre en oeuvre est relativement réduit, et que ce n'est donc que de manière redondante qu'il pourrait leur être substitué une quelconque glissière.

Ainsi, suivant l'invention, une même pièce, avantageusement monobloc, et à perçages dûment pré-établis, convient avantageusement, de manière universelle, à tous les appareils sanitaires susceptibles d'être concernés.

En outre, cette même pièce, la structure de support suivant l'invention, est avantageusement apte à la fixation, non seulement, d'un tel appareil sanitaire, et, plus précisément, de la partie porcelaine de celui-ci, mais encore à la fixation de la ou des conduites ou canalisations propres à sa desserte.

Suivant un deuxième aspect, la structure de support suivant l'invention est encore caractérisée

en ce que, deux montants, disposés chacun respectivement aux extrémités de ses traverses, lui étant associés pour son maintien, lesdits montants comportant chacun deux ailes par lesquelles ils sont aptes à encadrer lesdites extrémités, l'une au moins des ailes de chacun desdits montants comporte, suivant sa longueur, un alignement de perforations formant crémaillère, et, par l'une au moins de ses traverses, la structure de support est en prise avec la crémaillère que présentent ainsi l'un et l'autre desdits montants, chacune des extrémités d'une telle traverse étant à cet effet équipée d'un clameau présentant transversalement en saillie un ergot propre à s'engager dans l'une quelconque des perforations d'une telle crémaillère.

Il en résulte un avantageux gain de temps à la pose.

En effet, cette pose se fait très simplement en deux temps.

Dans un premier temps, les montants étant disposés à plat, dans l'alignement l'un de l'autre, la structure de support, équipée de ses clameaux, est présentée en biais par rapport à ces montants, et, par un simple basculement conduisant à son redressement dans le plan de ceux-ci, il est simplement procédé à l'engagement des ergots de ses clameaux dans leurs crémaillères.

Dans un deuxième temps, les montants sont à leur tour dressés verticalement, par basculement autour des ergots des clameaux de la structure de support, ce qui les conduit à venir s'engager, par leurs ailes, sur les extrémités des traverses de cette structure de support, et à ainsi verrouiller en position celle-ci.

En service, les ergots des clameaux ne sont l'objet que d'un simple effort de cisailage; le moment de basculement dont est par ailleurs l'objet l'ensemble de la structure de support se trouvant très simplement contretuté par les montants avec lesquels elle est en prise par ces clameaux, qu'il s'agisse directement de montants de l'ossature correspondante, ou qu'il s'agisse de montants spécifiques accolés à de tels montants et convenablement solidarisés à ceux-ci.

De préférence, et suivant un développement de cet aspect de l'invention, chacun des clameaux ainsi mis en oeuvre constitue un vérin à vis.

Ainsi, il est avantageusement possible de procéder à un réglage fin de la hauteur à laquelle est implanté l'appareil sanitaire concerné, ce réglage de hauteur étant précédemment dégrossi par un choix approprié des perforations des crémaillères des montants avec lesquelles sont en prise les clameaux correspondants.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est, en traits appuyés, une vue en perspective d'une structure de support suivant l'invention, avec, en traits fins, une représentation partielle de l'appareil sanitaire à y fixer et des canalisations ou autres conduites nécessaires à la desserte d'un tel appareil sanitaire ;

la figure 2 est une vue en élévation, suivant la

flèche II de la figure 1, de cette structure de support ;

la figure 3 en est une vue latérale, suivant la flèche III de la figure 2 ;

5 la figure 4 en est, à échelle supérieure, une vue partielle en coupe transversale, suivant la ligne IV-IV de la figure 2 ;

la figure 5 en est une vue partielle en élévation, suivant la flèche V de la figure 2 ;

10 la figure 6 en est une vue partielle en coupe longitudinale, suivant la ligne VI-VI de la figure 2 ;

la figure 7 est, à échelle supérieure, une vue en perspective d'un des clameaux équipant cette structure de support ;

15 les figures 8A, 8B, 8C sont, à échelle réduite, des vues, la première latérale, les deux autres en élévation, illustrant diverses phases successives de la pose de la structure de support suivant l'invention ;

20 la figure 9 est, à échelle supérieure, une vue partielle en coupe de la structure de support ainsi posée, suivant la ligne IX-IX de la figure 8C ;

25 la figure 10 est, à échelle encore plus réduite, une vue en élévation illustrant un mode de mise en oeuvre possible pour la structure de support suivant l'invention ;

30 la figure 11 est, à échelle supérieure, une vue transversale en coupe d'un des montants correspondants, suivant la ligne XI-XI de la figure 10 ;

la figure 12 est une vue transversale en coupe analogue à celle de la figure 11, pour une variante de réalisation d'un tel montant ;

35 la figure 13 est une vue en élévation, qui, analogue à celle de la figure 10, se rapporte à une variante de mise en oeuvre possible pour la structure de support suivant l'invention ;

40 la figure 14 est, suivant la ligne XIV-XIV de la figure 13, une vue transversale en coupe d'un des montants correspondant à cette variante de mise en oeuvre ;

45 la figure 15 est une vue en perspective d'une patte propre à l'assujettissement, à un tel montant, d'un quelconque autre appareil sanitaire.

50 Tel qu'illustré sur ces figures, il s'agit, globalement, d'assurer la fixation, en console, sur une cloison comportant une ossature interne 10, d'un quelconque appareil sanitaire 11, dont seules les oreilles 12 propres à une telle fixation ont été schématisées, en traits fins interrompus, sur la figure 1.

55 De manière connue en soi, et tel que schématisé à la figure 10, l'ossature 10 de la cloison ainsi à équiper comporte, de place en place, des montants 13, qui, s'étendant du sol 14 au plafond 15, sont engagés, à leur base, dans un rail bas 16 fixé au sol 14, et, à leur partie supérieure, dans un rail haut 17 fixé au plafond 15.

60 De manière également connue en soi, ces montants 13 ont globalement un profil transversal en C, avec une partie médiane droite 18 et deux ailes latérales 19 qui, parallèles l'une à l'autre, sont

65

sensiblement perpendiculaires à la partie médiane 18.

De manière également connue en soi, enfin, la fixation de l'appareil sanitaire 11 concerné se fait à l'aide de goujons filetés 20 propres à coopérer avec des écrous 21, et, suivant la nature de cet appareil sanitaire 11, il faut prévoir, pour sa desserte, et tel que schématisé en traits fins sur la figure 1, au moins une conduite, canalisation ou autre tuyauterie.

S'il s'agit, par exemple, d'un lavabo, il faut prévoir, d'une part, au moins, une canalisation d'alimentation en eau 23, et, en pratique, deux de telles canalisations 23, l'une pour l'eau froide, et l'autre pour l'eau chaude, et, d'autre part, une conduite d'évacuation 24.

S'il s'agit d'un bidet, il faut prévoir, de même, deux canalisations d'alimentation en eau 23 et une conduite d'évacuation 24, mais il va de soi que l'implantation de ces canalisations 23 et celle de cette conduite 24 se font alors à des hauteurs différentes de celles pratiquées pour un lavabo.

S'il s'agit, enfin, d'une cuvette de WC, il faut prévoir, à des niveaux différents des précédents, d'une part, une canalisation d'alimentation en eau 25, pour son raccordement au réservoir de chasse d'eau correspondant, et, d'autre part, une conduit d'évacuation 26.

Ces dispositions étant bien connues par elles-mêmes et ne relevant pas en propre de la présente invention, elles ne seront pas décrites plus en détail ici.

Suivant l'invention, il est mis en oeuvre, pour la fixation en console de l'appareil sanitaire 11 concerné, une structure de support 30 comportant, reliées l'une à l'autre d'un seul tenant par deux jambages 31, deux traverses 32, 33, l'une supérieure, l'autre inférieure, dont une au moins, en pratique la traverse supérieure 32, présente au moins une paire de perçages 34 disposés de manière symétrique l'un par rapport à l'autre de part et d'autre d'un axe vertical médian M schématisé en traits interrompus sur la figure 2 et propres à la fixation d'un tel appareil sanitaire 11, avec, conjointement, et suivant des dispositions décrites plus en détail ultérieurement, des moyens de localisation aptes à permettre d'y assujettir à un endroit donné au moins une quelconque conduite ou canalisation, telle que les conduites 24, 26 ou les canalisations 23, 25, propre à la desserte de cet appareil sanitaire 11.

Ainsi, et suivant l'invention, cette structure de support se présente sous la forme d'une pièce unitaire monobloc.

Il s'agit par exemple d'une pièce réalisée en aluminium moulé.

Dans la forme de réalisation représentée, chacune de ses traverses 32, 33 se présente sous la forme générale, au moins dans sa partie courante, d'une cornière, avec une aile verticale 36 et une aile horizontale 37.

De la traverse supérieure 32 à la traverse inférieure 33 les ailes verticales 36 sont coplanaires.

De même, dans la forme de réalisation représentée, chacun des jambages 31 se présente sous la forme d'une cornière, avec une aile 38 disposée dans le plan des ailes 36 des traverses 32, 33, en

continuité avec celles-ci, et une aile 39 perpendiculaire à la précédente.

Dans la forme de réalisation représentée, cette dernière se poursuit jusqu'à l'aile horizontale 37 de la traverse inférieure 33.

Mais ces diverses dispositions ne sont pas impératives.

Dans la forme de réalisation représentée, les traverses 32 et 33, qui sont globalement parallèles l'une à l'autre, ont même longueur, et, pour des raisons qui apparaîtront ultérieurement, chacune de leurs extrémités forme une oreille 40, à perçage 41.

En pratique, les oreilles 40 que présentent ainsi les traverses 32, 33 sont formées par des prolongements, au-delà de leur aile verticale 36, de leur seule aile horizontale 37.

Dans la forme de réalisation représentée, les deux jambages 31, qui s'étendent symétriquement l'un par rapport à l'autre de part et d'autre de l'axe vertical médian M de l'ensemble, sont inclinés en V l'un par rapport à l'autre, en se rapprochant l'un de l'autre de la traverse supérieure 32 à la traverse inférieure 33.

En pratique, et tel que représenté, ils sont établis à distance de l'une et de l'autre des extrémités de chacune de ces traverses 32, 33, en définissant entre eux un espace 42.

De préférence, et tel que représenté, la traverse supérieure 32 présente une pluralité de paires de perçages 34.

Par exemple, il y a ainsi quatre paires de perçages 34 alignés le long de la longueur de cette traverse 32.

Ces perçages 34 sont en pratique établis de manière à correspondre, par paire, à l'une ou l'autre des cotes d'implantation D des appareils sanitaires 11 susceptibles d'être concernés.

Par cotes d'implantation D, on entend ici, tel que relevé à la figure 1, la distance séparant l'un de l'autre les perçages des oreilles 12 d'un tel appareil sanitaire 11.

La pratique montre qu'il suffit de quatre paires de perçages 34 pour satisfaire à l'ensemble des cotes d'implantation D susceptibles de devoir être respectées.

Seule la traverse supérieure 32 présente ainsi des perçages 34 propres à la fixation d'un appareil sanitaire 11.

Au droit de chacun de ces perçages 34 s'étend, en saillie sur l'aile horizontale 37 de cette traverse 32, un bossage 43 propre à limiter l'engagement, dans un tel perçage 34, du goujon fileté 20 nécessaire à une telle fixation.

Autrement dit, la distance d entre un tel bossage 43 et l'aile verticale 36 de la traverse supérieure 32 est juste suffisante pour permettre l'insertion, entre ce bossage 43 et cette aile verticale 36, tel que schématisé par la flèche F1 sur la figure 4, de l'écrou 21 avec lequel doit coopérer en vissage le goujon fileté 20 correspondant.

Ainsi, il n'est avantageusement nul besoin de prévoir un quelconque contre-écrou pour le blocage d'un tel goujon fileté 20.

Dans la forme de réalisation représentée, l'épaisseur des bossages 43 ainsi mis en oeuvre est inférieure au diamètre des perçages 34 correspon-

dants.

Dans la forme de réalisation représentée, les moyens de localisation que comporte la structure de support 30 ainsi constituée comprennent un berceau 45, qui, disposé sur sa traverse supérieure 32, dans la partie médiane de celle-ci, et tel que schématisé en traits fins à la figure 1, est apte à recevoir une bride 46 propre à l'assujettissement d'une quelconque conduite ou canalisation, en l'espèce la canalisation 25.

En pratique, ce berceau 45 appartient à un flasque 47 qui fait saillie sur l'aile horizontale 37 de la traverse supérieure 32, le long du bord de celle-ci opposé à son aile verticale 36, parallèlement à cette aile verticale 36, et, au droit de ce flasque 47, cette dernière présente, dans sa zone médiane, une échancrure 48 propre au passage de la canalisation 25.

De part et d'autre du berceau 45, le flasque 47 porte deux goujons filetés 49 propres à la fixation de la bride 46.

Les moyens de localisation que comporte la structure de support 30 comprennent encore deux pattes 50, qui, portées chacune respectivement par ses deux jambages 31, s'étendent transversalement par rapport à son axe vertical médian M, et qui, pour l'assujettissement d'une quelconque conduite ou canalisation, en l'espèce la conduite 26, présentent chacune un perçage 52 propre à la fixation, en collier, tel que schématisé en traits fins à la figure 1, de deux brides 54 aptes à un tel assujettissement.

En pratique, ces pattes 50 s'étendent sensiblement à mi-hauteur, entre les traverses 32, 33, parallèlement à celles-ci, en reliant l'une à l'autre les deux ailes 38, 39 du jambage 31 qui les porte.

Dans la forme de réalisation représentée, leur perçage 52 est allongé en boutonnière perpendiculairement à l'aile 38 des jambages 31, et donc perpendiculairement au plan général moyen de l'ensemble.

Dans la forme de réalisation représentée, les moyens de localisation que comporte la structure de support 30 suivant l'invention comportent, encore, sur chacun de ces jambages 31, au moins un perçage 55 apte au passage d'une quelconque conduite ou canalisation, en l'espèce une canalisation 23.

En pratique, chacun des jambages 31 présente ainsi, côte à côte, établis à un même niveau, sur son aile verticale 38, deux perçages 55 aptes chacun au passage d'une canalisation 23, et le plus interne de ces perçages 55, c'est-à-dire celui le plus proche de l'axe vertical médian M de l'ensemble, est établi à la faveur d'une oreille 56 que présente localement en saillie un tel jambage 31 en direction de cet axe vertical médian M.

Les moyens de localisation que comporte la structure de support 30 suivant l'invention comprennent, enfin, un perçage 58 qui, disposé sur sa traverse inférieure 33, dans la zone médiane de celle-ci, et plus précisément dans la zone médiane de l'aile horizontale 37 de cette traverse inférieure 33, est apte à la mise en place, tel que schématisé en traits fins ou interrompus sur les figures 1 et 2, d'un collier 59 propre à l'assujettissement d'une quelcon-

que conduite ou canalisation, en l'espèce la conduite 24.

Porté par une tige filetée 60, qui traverse le perçage 58 de la traverse 33, et coopère avec des écrous de part et d'autre de celle-ci, ce collier 59 est avantageusement réglable en hauteur.

Pour le passage éventuel de la conduite 24 pour la position basse de ce collier 59, l'aile 36 de la traverse inférieure 33 présente, dans sa zone médiane, une échancrure 62, en continuité avec l'espace 42 que forment entre eux les jambages 31, et la distance séparant l'une de l'autre les oreilles 56 de ceux-ci est faite suffisante pour que cette conduite 24 puisse aussi s'étendre si nécessaire au niveau des ces oreilles 56 pour une position haute du collier 59.

Ainsi qu'on le notera, l'axe de perçages 34 et 55 s'étend perpendiculairement au plan général moyen de l'ensemble, et il s'agit donc d'un axe horizontal.

Par contre, l'axe de perçages 52 et 58 s'étend parallèlement au plan général moyen de l'ensemble, et il s'agit donc d'un axe vertical.

Pour la pose et le maintien de la structure de support 30 suivant l'invention, il lui est associé, tel que visible sur les figures 8 à 10, deux montants 65.

On supposera tout d'abord ci-après qu'il s'agit de montants spécifiques, distincts des montants 13 de l'ossature 10.

Comme ces derniers, ils ont une partie médiane droite 66, et, perpendiculairement à celle-ci, deux ailes latérales 67.

Pour chacun de ces montants 65, l'une au moins des ailes latérales 67 comporte, suivant sa longueur, un alignement de perforations 68 formant crémaillère, et donc de préférence disposées suivant un pas régulier.

Par exemple, il s'agit de perforations à contour globalement quadrangulaire.

Dans la forme de réalisation représentée sur les figures 8 à 11, chacune des ailes latérales 67 d'un montant 65 présente ainsi des perforations 68, ce qui permet avantageusement d'utiliser de manière indifférenciée un tel montant 65 à droite ou à gauche de la structure de support 30.

Mais, en variante, et tel que représenté à la figure 12, seule l'une des ailes latérales 67 d'un tel montant 65 peut, si désiré, présenter ainsi des perforations 68.

Quoi qu'il en soit, les deux montants 65 ainsi associés à la structure de support 30 sont destinés à être disposés chacun respectivement aux extrémités des traverses 32, 33 de celle-ci, et, par leurs ailes latérales 67, ils sont aptes à encadrer ces extrémités, qui, ici, et tel que décrit précédemment, comportent chacune une oreille 40.

Pour être en prise avec la crémaillère que présentent, par les perforations 68 de l'une au moins de leurs ailes latérales 67, l'un et l'autre des montants 65, chacune des extrémités de l'une au moins des traverses 32, 33 de cette structure de support 30 est équipée d'un clameau 70 présentant, transversalement en saillie, un ergot 71 propre à s'engager dans l'une quelconque des perforations 68 d'une telle crémaillère.

Dans la forme de réalisation représentée, c'est la traverse inférieure 33 qui est ainsi équipée de

clameaux 70, à la faveur des oreilles 40 que forment ses extrémités, chacune de ces oreilles 40 étant apte, par son perçage 41, à permettre d'y rapporter un tel clameau 70.

De préférence, chacun des clameaux 70 dont est ainsi équipée la structure de support 30 suivant l'invention constitue un vérin à vis.

Il comporte, en pratique, une tige filetée 72, par laquelle il est propre à être assujéti, de manière réglable en position, à la traverse inférieure 33 concernée, par coopération avec deux écrous 73 intervenant chacun respectivement de part et d'autre du perçage 41 de l'oreille 40 correspondante de celle-ci, et un bloc d'accrochage 74, qui porte ladite tige filetée 72, et qui présente, conjointement, à sa base, l'ergot 71 propre à la coopération de l'ensemble avec la crémaillère que forment les perforations 68 du montant 65 associé.

Dans la forme de réalisation représentée, le bloc d'accrochage 74 d'un tel clameau 70 a, extérieurement, un profil en équerre, l'ergot 71 étant en saillie sur la partie médiane de la tranche de l'aile horizontale de cette équerre tandis que, par son aile verticale, et donc du côté opposé à cet ergot 71, celle-ci est propre à coopérer en appui avec l'aile latérale 67 correspondante du montant 65 associé.

Tel que déjà succinctement décrit précédemment, la pose de la structure de support 30 suivant l'invention se fait en deux temps.

Dans un premier temps, figures 8A et 8B, les montants 65 sont posés à plat sur le sol, dans l'alignement l'un de l'autre, et, présentée en biais, figure 8A, la structure de support 30 est engagée, par le bloc d'accrochage 74 de ses clameaux 70, dans ces montants 65, jusqu'à pénétration de l'ergot 71 de ces clameaux 70 dans l'une des perforations 68 du montant 65 correspondant, puis elle est redressée, verticalement, dans le plan des montants 65, figure 8B.

Dans un deuxième temps, les montants 65 sont dressés verticalement, par pivotement autour des ergots 71 des clameaux 70 de la structure de support 30, suivant les flèches F2 de la figure 8B, jusqu'à ce que, par leurs ailes latérales 67, ils s'engagent sur les extrémités des traverses 32 et 33 de cette structure de support 30, figure 8C.

A la manière des montants 13 de l'ossature 10, les montants 65 ainsi porteurs de la structure de support 30 suivant l'invention sont alors engagés, à leur base, dans le rail bas 16 posé sur le sol 14, entre deux desdits montants 13.

Les dispositions sont telles qu'il sont alors accolés à ces montants 13, et qu'ils peuvent leur être solidarisés, par tout moyen approprié, par exemple par boulonnage.

Il suffit, ensuite, de procéder à la fixation de l'appareil sanitaire 11 concerné, et des canalisations ou conduites nécessaires à la desserte de celui-ci.

Ainsi qu'on l'aura compris, par un choix approprié des perforations 68 des montants 65 avec lesquelles est en prise, par ses clameaux 70, la structure de support 30, puis par une intervention sur les vérins à vis que constituent ces clameaux 70, il est possible, avant la pose de la structure de support 30, de faire en sorte que, après cette pose,

celle-ci se situe à une hauteur convenable pour l'appareil sanitaire 11 ensuite à y fixer.

Dans ce qui précède, et suivant une disposition communément dite en "banquette", les montants 65 ne s'étendent que sur une partie de la hauteur des montants 13 de l'ossature 12, en doublant localement ceux-ci à leur base.

En variante, figure 13, ils peuvent tout aussi bien s'étendre sur toute la hauteur de ces montants 13, voire, même, tel que représenté, former une seule et même pièce 76 avec ceux-ci.

Dans la forme de réalisation représentée, cette pièce 76 constitue un profilé, qui, réalisé par pliage, présente, en H, d'un premier côté, et sous une seule épaisseur, propre à permettre d'y fixer par vissage les panneaux de revêtement de la cloison concernée, les ailes latérales 18 d'un montant 13, et, de l'autre côté, en continuité avec les précédentes, mais avec une épaisseur double propre à la résistance mécanique nécessaire à leur sujet, les ailes latérales 67 d'un montant 65.

Comme précédemment, l'une au moins de ces ailes 67, et par exemple chacune de celles-ci, présente de place en place des perforations 68 formant crémaillère, réalisées par exemple par poinçonnement au galet.

Tel qu'illustré par la figure 15, les perforations 68 que présente ainsi l'une au moins des ailes latérales 67 d'un montant 65 peuvent aussi être mises à profit pour l'assujettissement, à un tel montant 65, d'une patte 78 propre à la fixation d'un réservoir de chasse d'eau 79.

A l'une de ses extrémités, qui est en équerre, pour coopération en appui avec les ailes latérales 67 d'un montant 65, cette patte 78 présente un ergot 71 propre à s'engager dans l'une des perforations 68 de celles-ci.

A l'autre de ses extrémités, qui est également en équerre, elle présente, le long de l'arête correspondante, une oreille 80 propre à la fixation du réservoir de chasse d'eau 79 concerné.

Par exemple, et tel que représenté, cette oreille 80, qui est en continuité avec l'une des ailes de l'équerre correspondante, vient d'un crevé 81 de l'autre aile de celle-ci.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas aux formes de réalisation décrites et représentées, mais englobe toute variante d'exécution et/ou de mise en oeuvre.

En particulier, au lieu d'équiper la traverse inférieure de la structure de support suivant l'invention, les clameaux propres à l'assujettissement de cette structure de support aux montants qui lui sont associés peuvent tout aussi bien en équiper la traverse supérieure.

C'est pourquoi il est également prévu une patte à chacune des extrémités de celle-ci.

60 Revendications

1. Structure de support pour appareil sanitaire à fixer en console, caractérisée en ce qu'elle comporte, reliées l'une à l'autre d'un seul tenant par deux jambages (31), deux

traverses (32, 33), dont une au moins présente au moins une paire de perçages (34) disposés de manière symétrique l'un par rapport à l'autre de part et d'autre d'un axe vertical médian (M) et propres à la fixation de l'appareil sanitaire (11) concerné, avec, conjointement, des moyens de localisation aptes à permettre d'y assujettir à un endroit donné au moins une conduite ou canalisation (23, 24, 25, 26) propre à la desserte d'un tel appareil sanitaire (11).

2. Structure de support suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la traverse supérieure (32) présente une pluralité de paires de perçages (34).

3. Structure de support suivant la revendication 2, caractérisée en ce que les perçages (34) que présente la traverse supérieure (32) sont alignés le long de sa longueur.

4. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que seule la traverse supérieure (32) présente des perçages (34) propres à la fixation d'un appareil sanitaire (11).

5. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce qu'au droit de chacun des perçages (34) propres à la fixation d'un appareil sanitaire (11) s'étend un bossage (43) propre à limiter l'engagement, dans un tel perçage, du goujon (20) nécessaire à une telle fixation.

6. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que les moyens de localisation qu'elle comporte comprennent un berceau (45) qui, disposé sur sa traverse supérieure (32), dans la partie médiane de celle-ci, est apte à recevoir une bride (46) propre à l'assujettissement d'une canalisation (25).

7. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que les moyens de localisation qu'elle comporte comprennent deux pattes (50), qui, portées chacune respectivement par ses deux jambages (31), s'étendent transversalement par rapport à son axe vertical médian (M), et qui, pour l'assujettissement d'une conduite (26), présentent chacune un perçage (52) propre à la fixation, en collier, de deux brides (54) aptes à un tel assujettissement.

8. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que les moyens de localisation qu'elle comporte comprennent, sur chacun de ses jambages (31), au moins un perçage (55) apte au passage d'une canalisation (23).

9. Structure de support suivant la revendication 8, caractérisée en ce que chacun de ses jambages (31) présente deux perçages (55) aptes chacun au passage d'une canalisation (23).

10. Structure de support suivant la revendication 9, caractérisée en ce que lesdits perçages (55) sont établis à un même niveau.

11. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisée

en ce que le plus interne des deux perçages (55) que présente un jambage (31) est établi à la faveur d'une oreille (56) que présente localement en saillie celui-ci en direction de l'axe vertical médian (M) de l'ensemble.

12. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisée en ce que les moyens de localisation qu'elle comporte comprennent un perçage (58) qui, disposé sur sa traverse inférieure (33), dans la zone médiane de celle-ci, est apte à la mise en place d'un collier (59) propre à l'assujettissement d'une conduite (24).

13. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisée en ce que ses deux jambages (31) sont inclinés en V l'un par rapport à l'autre, en se rapprochant l'un de l'autre de sa traverse supérieure (32) à sa traverse inférieure (33).

14. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisée en ce que ses jambages (31) sont établis à distance de l'une et de l'autre des extrémités de chacune de ses traverses (32, 33).

15. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisée en ce que ses traverses (32, 33) ont même longueur.

16. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 15, caractérisée en ce que, deux montants (65), disposés chacun respectivement aux extrémités de ses traverses (32, 33), lui étant associés pour son maintien, lesdits montants (65) comportant chacun deux ailes (67) par lesquelles ils sont aptes à encadrer lesdites extrémités, l'une au moins des ailes (67) de chacun desdits montants (65) comporte, suivant sa longueur, un alignement de perforations (68) formant crémaillère, et par l'une au moins de ses traverses (32, 33), la structure de support (30) est en prise avec la crémaillère que présentent ainsi l'un et l'autre desdits montants (65), chacune des extrémités d'une telle traverse (32, 33) étant à cet effet équipée d'un clameau (70) présentant transversalement en saillie un ergot (71) propre à s'engager dans l'une quelconque des perforations (68) d'une telle crémaillère.

17. Structure de support la revendication 16, caractérisée en ce que, du côté opposé à l'ergot (71) qu'il présente, chacun des clameaux (70) dont elle est équipée est propre à coopérer en appui avec l'aile (67) correspondante des montants (65) associés.

18. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 16, 17, caractérisée en ce que chacun des clameaux (70) dont elle est équipée constitue un vérin à vis.

19. Structure de support suivant la revendication 18, caractérisée en ce que chacun des clameaux (70) dont elle est équipée comporte une tige filetée (72), par laquelle il est assujéti, de manière réglable en position, à la traverse (32, 33) concernée, et un bloc d'accrochage (74), qui porte ladite tige filetée (72), et qui

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

présente conjointement l'ergot (71) propre à la coopération de l'ensemble avec une crémailière.

20. Structure de support suivant l'une quelconque des revendications 16 à 19, caractérisée en ce que, chacune des extrémités d'une traverse (32, 33) équipée d'un clameau (70)

forme une oreille (40) propre, par son perçage (41), à permettre d'y rapporter un tel clameau (70).

21. Structure de support suivant la revendication 20, caractérisée en ce que chacune des extrémités de chacune de ses traverses (32, 33) forme une oreille (40).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

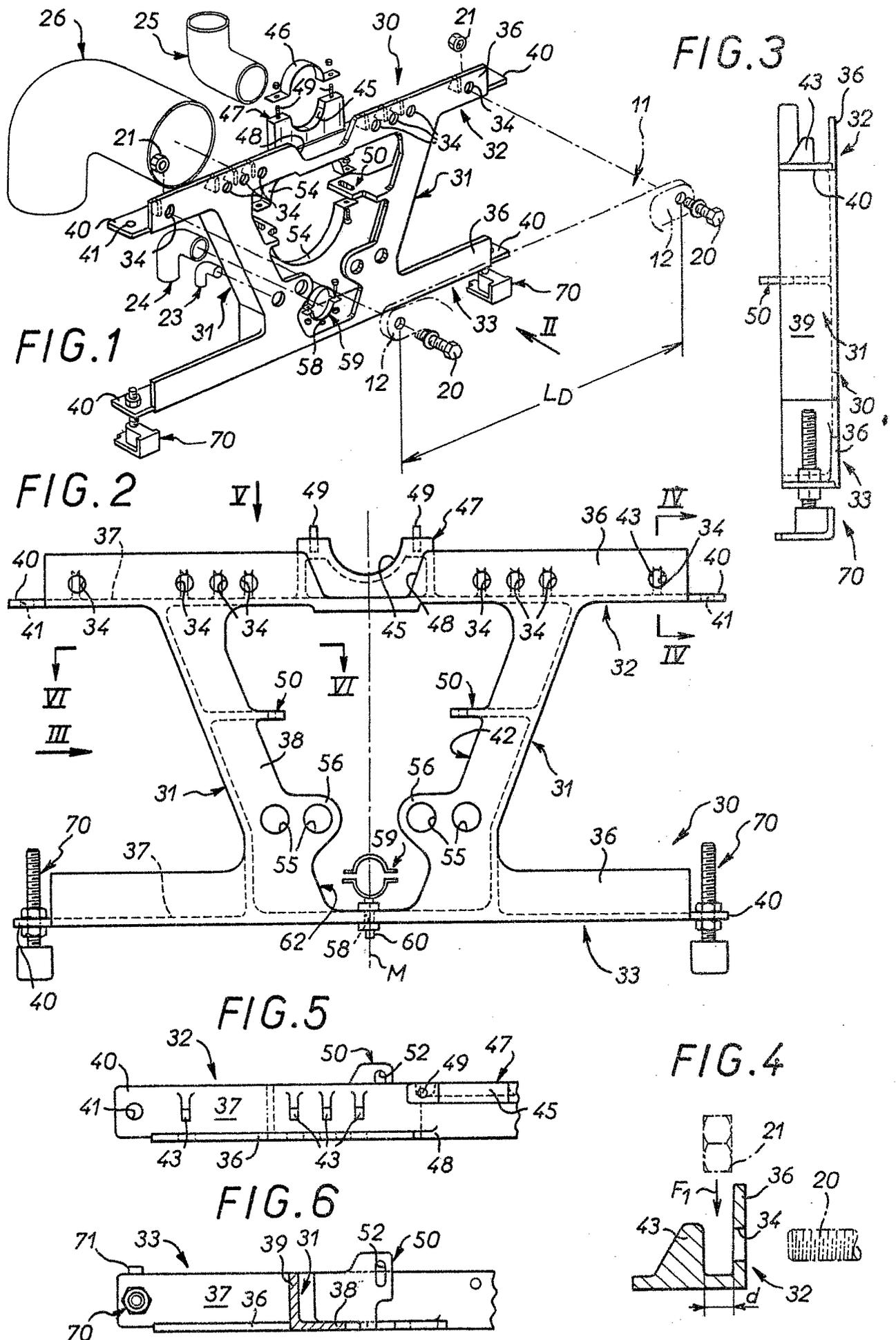
50

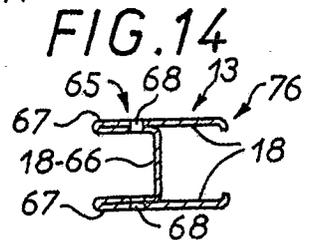
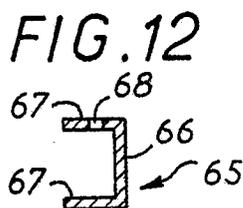
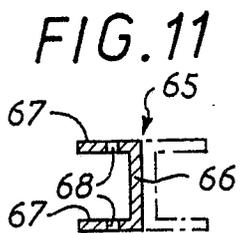
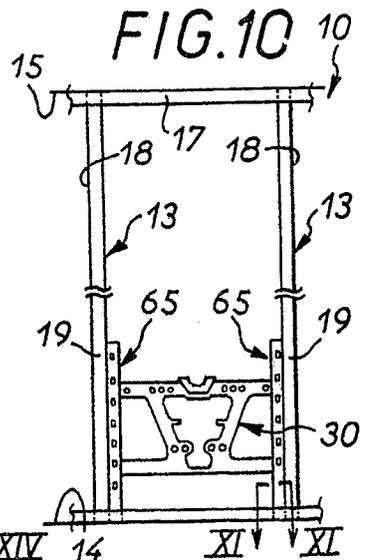
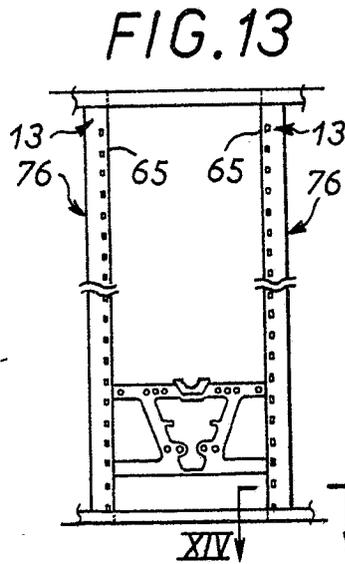
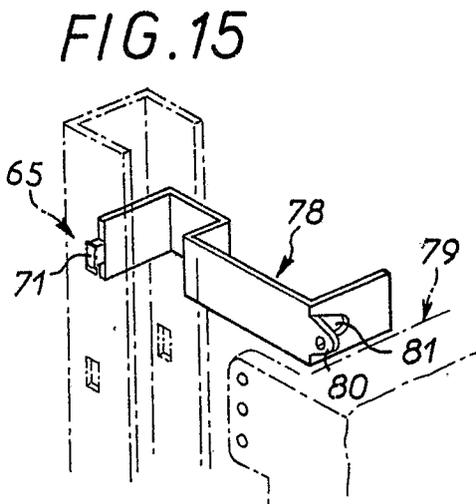
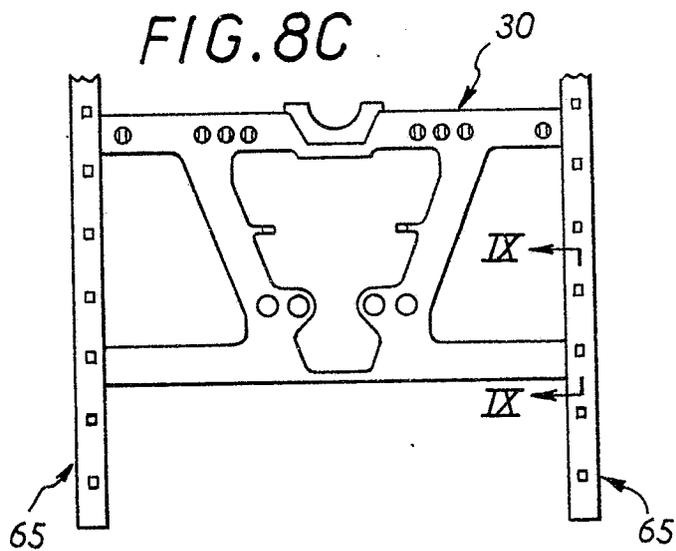
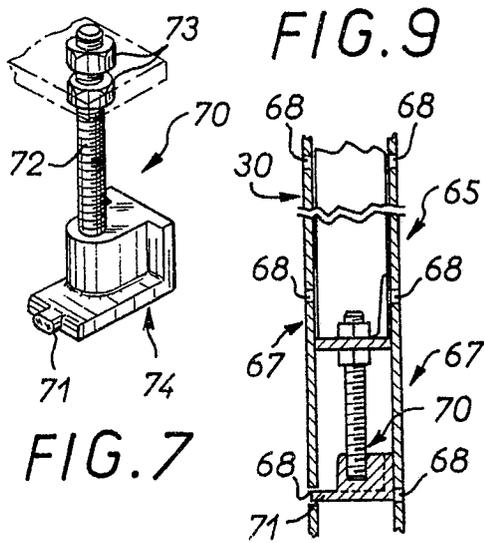
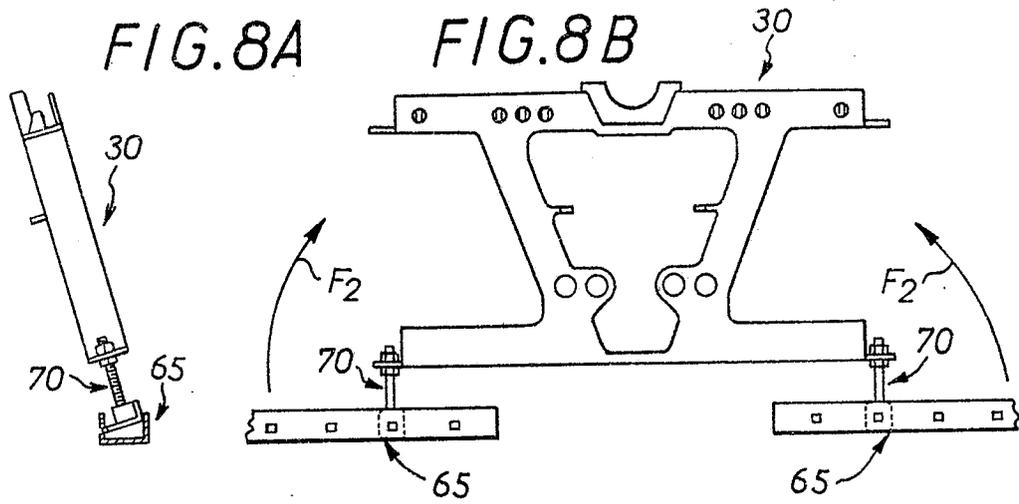
55

60

65

8







DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	CH-A- 462 558 (AFFOLTER) * Colonne 2, ligne 15 - colonne 4, ligne 56; figures *	1-3,15	A 47 K 1/04 E 03 C 1/32
A	FR-A-1 586 181 (SOCIETE GENERALE DE FONDERIE) * Page 1, ligne 25 - page 2, ligne 1; figures *	1,3,4,8	
A	DE-A-3 410 499 (GEBERIT AG)		
A	FR-A-1 583 098 (SOCIETE GENERALE DE FONDERIE)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 47 K E 03 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17-08-1989	Examineur LAUE F.M.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			